

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

European Institute of Excellence Business School, EIEBS

### **Article 1. Le lieu d'enseignement**

La formation est dispensée à distance en visio-conférence/e-learning, le siège se situe au 14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, il est possible que les épreuves examens/exercices ou/ contrôles continus sont en présentiel.

### **Article 2. Définition de l'étudiant**

Par « l'étudiant », il faut entendre la personne physique à laquelle la formation est dispensée. L'identité complète de l'étudiant est celle indiquée sur le contrat d'inscription signé par les deux parties.

### **Article 3. Organisation des études**

L'école s'engage expressément à mettre en œuvre une pédagogie conforme aux conditions fixées par la documentation remise lors de l'inscription. Le bénéficiaire de l'enseignement s'engage à respecter les clauses du règlement intérieur de l'établissement.

L'étudiant affirme avoir pris connaissance de la plaquette de formation FEDE et reconnaît que ladite formation répond pleinement à ses attentes.

L'étudiant par la signature des Conditions Générales de Vente renonce dès lors à se prévaloir d'un quelconque manquement quant au contenu de la formation.

### **Article 4. La durée de la formation**

La durée de la formation est de 6 mois minimum à 8 ou 12 mois environs et un jour par semaine de cours, une convention de stage est délivrée pour effectuer un stage de 6 mois minimum en entreprise soit 3 à 4 jours par semaine entreprise. La formation se déroulera d'octobre de l'année en cours à mai/juin de l'année suivant l'inscription de l'étudiant sauf si la formation sur demande démarre en janvier de l'année suivant l'inscription et peut se finir en septembre/octobre. La formation comprend également que l'étudiant se doit de faire un stage en entreprise pour valider sa formation ou d'être en CDD ou CDI, 3 à 4 jours par semaine.

Les examens FEDE sont fixés au mois de mai et juin et/ou de septembre et octobre soit en présentiel soit à distance sur la plateforme THEIA.

L'école s'engage à terminer la formation avant les examens.

L'école se réserve le droit de modifier la durée de la formation au besoin.

## **Article 5. L'assiduité en cours**

L'étudiant, en signant les présentes Conditions Générales de Vente, reconnaît que l'assiduité aux cours est une obligation de résultat.

L'étudiant renonce dès lors à se prévaloir d'un quelconque manquement de l'établissement pour les cours auxquels il n'aurait pas assisté.

## **Article 6. Les inscriptions aux examens et aux concours**

Il appartient à l'étudiant de procéder lui-même à toute demande d'information spécifique ainsi qu'aux formalités d'inscription à l'examen auprès de la FEDE et d'y régler les montants relatifs.

Si les épreuves sont réussies, la FEDE transmettra le diplôme à l'EIEBS qui s'engage à le remettre à l'étudiant dans les meilleurs délais. Tous les diplômes délivrés sont certifiés par la FEDE (Fédération Européenne des Écoles).

## **Article 7. Formalités de l'inscription**

Sous réserve de validation par la direction pédagogique, le contrat entrera en vigueur à compter de l'acceptation des Conditions Générales de Vente, de la signature du contrat d'inscription et du paiement de l'acompte prévu dans ce contrat.

Si l'étudiant est mineur (ou majeur protégé), le présent contrat sera signé par son représentant légal.

## **Article 8. Frais de scolarité**

Les frais d'inscription annuels sont fixés à cinq cents euros (500 euros).

Les frais de scolarité annuels s'élèvent à sept mille euros (7.000 euros). Ces frais sont à acquitter dès réception de la facture.

Les frais d'inscription et de scolarité seront dus en cas d'abandon de cours.

**Par la signature des présentes Conditions Générales de Vente et du formulaire d'inscription, l'étudiant déclare s'engager financièrement auprès de l'établissement EIEBS pour la somme ttc de 7 500 euros annuel. Si la durée de la formation est sur deux années le montant s'élève à 15 000 euros ttc, si la durée de la formation est sur trois années le montant s'élève à 22 500 euros ttc, si la durée de la formation est sur quatre années le montant s'élève à 30 000 euros ttc, si la durée de la formation est sur cinq années le montant s'élève à 37 500 euros ttc.**

### **Détail des offres :**

- **Foundation Degree FEDE 2 ans 15 000 euros – niveau d'entrée Bac**
- **Bachelor Europeen FEDE : 1 ans 7 500 euros – niveau d'entrée bac+2 /bts**
- **Mastère européen FEDE : 2 ans 15 000 euros – niveau d'entrée bac+3/licence ou bachelor**

### **Article 9. Faculté de résiliation**

L'étudiant déclare avoir été informé de la possibilité de résilier son inscription en cas de force majeure ou de motifs légitimes et impérieux.

Toutefois en cas de résiliation pour force majeure ou de motifs impérieux, l'étudiant marque son accord en ce sens que les frais de scolarité soient dus conformément à l'article 8 précité :

- L'étudiant est informé que les frais de scolarité et d'inscriptions ne seront pas remboursés.

### **Article 10. Comportement**

Tout manque de respect envers les professeurs ou l'administration, dégradation du matériel, ou tentative de fraude, entraînera un renvoi immédiat sans remboursement.

### **Article 11. Délai légal de rétractation**

L'étudiant dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer des pénalités.

Ce délai expire quatorze jours après la date de signature du contrat d'inscription par l'étudiant. Il lui sera alors remboursé les paiements déjà reçus par virement bancaire.

### **Article 12. Compétence territoriale des juridictions et loi applicable en cas de conflits**

Les parties conviennent d'un commun accord qu'en cas de conflit la juridiction compétente est celle du lieu de signature du présent contrat qui est également le lieu de la prestation de services à savoir le Luxembourg.

En cas de litige à naître dans l'exclusion du présent contrat, seules les juridictions du Grand-Duché de Luxembourg seront compétentes.

La justice de paix ou le tribunal d'arrondissement siégeant en matière civile selon la valeur du litige sera compétent et ce même si l'étudiant réside ou non au Grand-Duché de Luxembourg.

La loi applicable en cas de litige est la loi luxembourgeoise.

### **(En deux exemplaires)**

Fait à \_\_\_\_\_, en date du ..... /...../.....

**Nom, prénom et signature de l'étudiant  
suivi de la mention « Lu et approuvé »**

**European Institute of Excellence Business  
School, EIEBS**